

Sud Développement

REGION SUD

Présentation du dispositif

Sud développement vise à moderniser, innover ou développer des projets d'investissements avec de fortes perspectives industrielles, de créations ou de maintien d'emplois, ou de préservation de savoir-faire ou de technologies en région.

La Région Sud aide les entreprises à financer leurs investissements productifs et toutes les transitions – numérique, énergétique et écologique- visant à accélérer leur croissance, rebondir pour rester compétitif, ou faciliter leur implantation en région.

Objectifs:

- accompagner les projets à potentiel les plus significatifs pour le territoire régional,
- valoriser les projets à impact positif pour le climat, permettant un développement économique plus résilient et vertueux, prioritairement retenus.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif, toutes entreprises, en particulier PME et ETI, concourant au développement d'une filière stratégique, d'une Opération d'Intérêt Régional ou au Plan Climat :

- naturalité,
- transition énergétique/écologique,
- aérospatial/sécurité/défense,
- économie bleue.
- santé/silver Économie,
- tourisme/culture,
- chimie verte et matériaux avancés,
- technologies intelligentes/communicantes/sécurisées,
- optique/photonique.

Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent remplir les critères suivants :

- avoir une activité significative en effectifs et CA sur le bassin d'emploi et présentant un projet à fort potentiel de développement et d'emplois,
- ou avoir finalisé son accompagnement Parcours Sud Industrie 4.0 carbone,
- ou souhaitant s'implanter en région et justifiant d'un projet très fortement créateur d'emplois pour le territoire régional,
- ou mettant en place une nouvelle stratégie d'investissement pour rebondir et maintenir ses savoir-faire clés et





ses emplois.

Pour quel projet?

Présentation des projets

Projets à potentiel significatif pour le territoire et à impact positif sur le climat.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

La subvention régionale sera comprise entre 100 000 et 500 000 € et jusqu'à 1 M€ d'avance remboursable selon la typologie de l'entreprise et la qualité de son projet, avec une priorité pour les projets à impact positif pour le climat (hormis pour les dossiers d'implantation).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Avant tout dépôt de dossier : échange préalable avec les services de la Région (0 805 805 145) afin de vérifier l'éligibilité du projet. La demande de financement régional à réaliser sur la plateforme dédiée subventionsenligne.maregionsud.fr.

Organisme

REGION SUD Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone: 04 91 57 50 57

Télécopie : 04 91 57 55 96

Déposer son dossier

• https://subventionsenligne.maregionsud.fr/